

LES GRANDES ECOLES VEULENT DAVANTAGE D'AMBITION POUR LA FRANCE ET SON ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Dans le cadre de la préparation de la Loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche, la Conférence des Grandes Ecoles **rend publics par la présente deux documents**.

- L'un concerne des extraits du **courrier adressé le 1^{er} février à Madame la Ministre Geneviève Fioraso**, après notre échange de la veille.
- L'autre, **plus technique, a été adressé au cabinet le 30 janvier**.

« Nous saluons le processus de discussion engagé sur les termes du projet de loi depuis le 18 janvier avec les différentes parties prenantes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dont les conférences de dirigeants d'établissements. La publication de ces documents souhaite être une contribution au débat collectif en cours entre les différents ayants droits. La concertation doit se poursuivre pendant quelques semaines, compte tenu des enjeux considérables pour le futur de l'Enseignement Supérieur et la Recherche français. »

→ Extraits du courrier à Madame la Ministre :

Nous vous avons fait part de notre **compréhension** à la lecture des textes proposés et de notre **inquiétude sur la répartition des prérogatives respectives des établissements et de ces communautés d'universités**.

Nous lisons que la représentation des chefs d'établissements dans la structure fédérative est minoritaire et imaginons les difficultés ainsi engendrées par la mise en œuvre, à ce niveau, de mandats donnés aux chefs d'établissements par leurs conseils d'administration respectifs : ces mandats pourraient être contredits par la décision dans une instance supérieure dont les élus constitueraient 40 % du conseil.

Nous lisons que la communauté d'universités aura le monopole du dialogue contractuel avec l'Etat et que cette communauté devra traiter impérativement d'un large éventail de sujets qui sont aujourd'hui de la responsabilité des établissements.

Nous avons bien noté que vous souhaitiez respecter les différences, profiter de la richesse des écosystèmes existants, de leurs initiatives, tout en facilitant des ambitions partagées portées par le vecteur que constitueraient les communautés d'universités. Vous avez défini ces communautés comme des lieux d'élaboration de stratégies partagées, construites par les acteurs locaux, et cela nous convient parfaitement.

Vous nous avez **rassurés en confirmant que chaque établissement conserverait son projet, sa stratégie, son budget et qu'il serait incité à déléguer à la communauté d'universités les éléments pour lesquels la mutualisation représenterait une opportunité de synergies et de gain d'échelle**.

Vous nous avez affirmé qu'il n'y aurait pas de dialogue monopolistique, pas d'interlocuteur unique pour l'ensemble des établissements d'une communauté d'université. Cette modalité nous paraît pouvoir fonctionner si les contrats d'établissements sont bien ainsi sous la responsabilité des instances de leur gouvernance, en dialogue direct avec vos services.

Contacts presse :

Pauline RICHAUD, TBWA\CORPORATE
(tél : 04.72.59.17.18 – mél : pauline.richaud@tbwa-corporate-lyon.com)

Brigitte POREE, Conférence des Grandes Ecoles
(tél : 01.46.34.77.63 – mél : brigitte.poree@cge.asso.fr)

→ 8 points fondamentaux pour notre système d'enseignement supérieur et de recherche :

Nous voulons rappeler certains de nos propos. Souhaitant l'efficacité et la performance de tout notre dispositif d'enseignement supérieur et de recherche, il nous paraît **indispensable** :

- de **procurer aux acteurs un cadre sécurisant dans lequel toute institution**, quelle que soit sa taille, pourra exister, prendre des initiatives, innover... en combinant projet propre et projets partagés,
- de laisser s'établir des **relations de confiance entre acteurs d'un territoire** dans le respect des diversités et de la richesse des écosystèmes, en les encourageant et en évitant des démarches impératives sans doute contreproductives,
- **d'établir des règles de gouvernance** qui généreront davantage l'implication des acteurs socio économiques et leur garantiront les effets de leur investissement,
- de mettre en place une gouvernance qui assure la **cohérence stratégique** entre les deux niveaux d'action : **établissements et communautés**,
- de **ne pas imposer aux acteurs une dépense de temps et d'énergie pour négocier à nouveau des formes de collaboration** telles que celles qui ont épuisé nombre d'entre eux dans les trois dernières années du précédent quinquennat. Cette décision serait un **message très positif en reconnaissance du travail accompli**, certes dans un contexte différent mais qui les a très ou trop fortement mobilisés. Ils aimeraient pouvoir se consacrer davantage à ce qui constitue pour vous et nous l'essence de nos métiers : les étudiants, leur formation, leur avenir, la recherche, le développement local et international,
- de permettre pour cela aux acteurs des territoires et des réseaux **d'utiliser la forme juridique qu'ils trouveront la plus adaptée à leur projet** et donc de conserver en complément des EPSCP, les EPCS et les FCS comme support possible du contrat de partenariat d'un cluster universitaire,
- que les **étudiants des classes préparatoires scientifiques connaissent un premier contact avec la recherche**, notamment au travers des TIPE. Nous partageons l'ambition de mettre encore davantage ces étudiants en contact plus étroit avec la recherche, notamment les littéraires et les économistes. Aussi nous proposons que les conventions permettent d'utiliser la diversité des lieux où se déroule une recherche, qu'ils soient universités, écoles ou organismes publics de recherche, sans que l'une des formes soit imposée,
- que les **établissements de dimension internationale trouvent les conditions spécifiques de proposition et d'expression de leur projet**.

Les autres points de notre note du 30 janvier 2013 restent des questions ouvertes pour lesquelles nous souhaiterions poursuivre le travail avec vous.

Enfin, il nous semble indispensable, pour dessiner une ambition réelle et susciter l'adhésion des acteurs de terrain, que la loi comporte une **dimension de programmation budgétaire pluriannuelle**.

Vous avez constaté que nous **partageons avec vous de nombreuses ambitions pour notre pays et son enseignement supérieur** mais que les **termes de la loi proposée ne portent pas toujours le même sens pour vous et nous**.

Nous vous renouvelons notre **totale disponibilité pour travailler avec vous-même et vos équipes** pour donner à notre pays un cadre législatif adapté aux enjeux actuels, désormais internationaux.

Contacts presse :

Pauline RICHAUD, TBWA\CORPORATE
(tél : 04.72.59.17.18 – mél : pauline.richaud@tbwa-corporate-lyon.com)

Brigitte POREE, Conférence des Grandes Ecoles
(tél : 01.46.34.77.63 – mél : brigitte.poree@cge.asso.fr)